



Le plan d'intervention pour la sauvegarde de l'emploi du Conseil régional

Face à la crise économique, le Conseil régional a adopté le 5 février dernier un plan d'intervention pour la sauvegarde de l'emploi. Ce plan met l'accent sur la formation.

Le tissu économique franc-comtois et particulièrement les entreprises industrielles régionales sont fragilisées par la crise économique actuelle. Dans ce contexte et afin de prévenir ou accompagner les périodes de chômage partiel des salariés, la Région a souhaité renforcer ses actions en matière de formation professionnelle. Elle a ainsi mis en place un plan d'intervention pour la sauvegarde de l'emploi.

Le plan adopté le 5 février dernier, doit permettre, d'une part, aux salariés touchés par le chômage partiel de se former à titre individuel et, d'autre part, aux entreprises d'être accompagnées dans la mise en place de plan de formation de leurs salariés. Le plan prévoit aussi de soutenir le reclassement des fins de contrats de la filière automobile.

Permettre aux salariés en chômage partiel de se former

Afin de permettre aux salariés victimes de chômage partiel de mettre à profit cette période d'inactivité pour se former, la Région a créé "Compétences plus". Ce dispositif s'adresse aux salariés volontaires. Il repose sur la mise en place de "Points relais compétences plus" adossés aux 4 centres Afpa franc-comtois. Ces derniers sont chargés d'accueillir les salariés, de recueillir leurs besoins, de leur présenter l'offre de formation éligible au dispositif et de leur faire bénéficier de conseils et de préconisations d'actions de formation.

Le Conseil régional prend ainsi en charge la prestation réalisée dans le cadre des "Points relais compétences plus" et les actions de formation. Il verse également une aide financière aux salariés pour participer à la prise en charge des frais inhérents à l'engagement dans un parcours de formation. Cette aide est calculée sur la base d'un forfait de 20 € par jour de parcours "Compétences plus" plafonnée à 160 €.

[Points relais compétences Afpa](#)

Soutenir la formation des salariés en entreprise

La Région a prévu de soutenir la formation des salariés tant pour adapter les compétences de ces derniers aux mutations économiques que pour renforcer leurs compétences pendant la baisse d'activité. Elle a ainsi fait le choix, d'une part, de renforcer ses moyens auprès des Opca interprofessionnels. L'objectif, dans ce cas, est de permettre aux petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés de disposer de moyens suffisants pour mettre en place des plans de formation. Ces formations doivent répondre aux besoins de mutation des compétences professionnelles de leurs salariés.

La région intervient, d'autre part, en complément d'autres financeurs dans le cadre du fonds régional de sécurisation professionnelle pour soutenir, au cas par cas, les entreprises en baisse d'activité. Ces entreprises doivent avoir la volonté de préserver, par la formation, leur potentiel de main d'œuvre et de compétences. Elles sont identifiées par les Opca pour les difficultés qu'elles rencontrent et leur souhait de s'engager dans une démarche de formation. Un comité de pilotage se réunit chaque vendredi pour choisir les entreprises volontaires et suivre les actions.

Anticiper le reclassement des fins de contrats de la filière automobile

Les salariés en contrats à durée déterminée et les salariés intérimaires sont particulièrement fragilisés par la crise qui touche la filière automobile. Pour éviter les ruptures dans les parcours professionnels et faciliter les transitions professionnelles de ces actifs, le Conseil régional participe au financement des deux plates-formes de transition et de mobilité professionnelle. Mise en place dans le Nord Franche-Comté et dans le Jura dans le cadre de l'Edec (Engagement de développement des emplois et des compétences) automobile, les plates-formes doivent permettre une prise en charge rapide, un accompagnement et un soutien renforcé sur la durée de ces publics.